



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
94	93	80

DELIBERATION N° DE_2026_129

Economie - Conventonnement avec l'ANCT pour une étude relative à la structuration juridique de l'activité aéronautique de l'aérodrome d'Abbeville - Buigny - Saint Maclou - Estimation du coût de l'étude revue à la hausse

Date de la convocation
23 Juin 2026

Date d'affichage
23 Juin 2026

VOTES
EXPRIMES : 67
POUR : 66
CONTRE : 1
ABSTENTIONS : 11
NPPV : 2

Date de transmission de l'acte: 03/07/2026

Date de reception de l'AR: 03/07/2026

080-200070936-DE_2026_129-DE

A G E D I

**Délibération du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du mardi 30 juin 2026

Le trente juin deux mille vingt-six à 17h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle communale d'Estrées les Crécy, sous la présidence de Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT).

Présents : Madame Angélique PARIS BAILLEUL (AGENVILLERS), Monsieur Ludovic FIRMIN (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Agnès DAILLY (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Madame Julie LEBAN (BUIGNY L ABBE), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT), Monsieur Jean Alain DELRUE (CANCHY), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Madame Sylvie LOUIS (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Sébastien HAUTBOUT (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Paul TORDEUX (CRECY EN PONTHIEU), Madame Myriam LOURDEL (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Michel GAYET (DOMVAST), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Madame Michèle SOHET (FAVIERES), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Pascal DECLERCQ (GAPENNES), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Madame Martine POPULAIRE (LE BOISLE), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Madame Karine DEVISMES (LE CROTOY), Monsieur Gauthier HAMARD (LE TITRE), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Francis DAILLY (MACHIEL), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Monsieur Bertrand DUFOUR (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Geneviève DARRAS (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Madame Hélène VENIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Christian HUNAUT (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur Thierry BIZET (PONTHOILE), Madame Sophie DUCASTEL (PONT-REMY), Monsieur Daniel TOURON (PONT-REMY), Monsieur Michel CRESPEL (PONT-REMY), Monsieur

Ludovic AVISSE (PORT-LE-GRAND), Monsieur Marc VOL (QUEND), Monsieur Jean SAVE (QUEND), Monsieur Christophe DORRIGNOT (RUE), Madame Agnès BOULONGNE (RUE), Monsieur Laurent SAISON (RUE), Monsieur Dominique DARAS (RUE), Madame Rebecca HORNOY (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Brigitte LEVASTRE (ST RIQUIER), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Gerard DEVILLEPOIX (VRON), Madame Emmanuelle CHEVALLIER (YVRENCH)

Elus représentés ayant donné pouvoir : Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE) représenté par Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie José VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE) représentée par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART) représenté par Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX) représenté par Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY) représenté par Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Nicolas LEDUC (MESNIL-DOMQUEUR) représenté par Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Yves MANIER (RUE) représenté par Monsieur Christophe DUFRENOY (RUE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE) représentée par Monsieur Laurent SAISON (RUE), Madame Christine SALLE (RUE) représentée par Madame Agnès BOULONGNE (RUE), Monsieur Eric FITTERER (SAILLY-FLIBEAUCOURT) représenté par Madame Rebecca HORNOY (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCH) représenté par Monsieur Michel GAYET (DOMVAST)

Absent(s) : Madame Nathalie REBEILLEAU (BOUFFLERS), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE) suppléé par Madame Julie LEBAN (BUIGNY L'ABBE), Madame Annie TRAULLE (COULONVILLERS) suppléée par Madame Sylvie LOUIS (COULONVILLERS), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Laurent DUVAL (LE BOISLE) suppléé par Madame Martine POPULAIRE (LE BOISLE), Monsieur Frédéric ROY (LE TITRE) suppléé par Monsieur Gauthier HAMARD (LE TITRE), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL) suppléé par Monsieur Francis DAILLY (MACHIEL), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Fabien COCKENPOT (MOUFLERS), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE)

Excusé(s) : Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT)

A été nommé(e) secrétaire : Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY)

Objet de la Délibération : Economie - Conventionnement avec l'ANCT pour une étude relative à la structuration juridique de l'activité aéronautique de l'aérodrome d'Abbeville - Buigny - Saint Maclou - Estimation du coût de l'étude revue à la hausse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016, ~~créant la communauté de communes Ponthieu-~~Marquenterre ;

Vu la délibération de Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2025_056 du 25 juin 2025 et l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2025 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

L'étude menée d'avril à juin 2025 par le cabinet Ernst &Young Advisory a examiné les perspectives de maintien de l'activité aéronautique sur la plateforme tout en réfléchissant aux possibilités de valorisation économique du site. Les différents acteurs présents sur la plateforme se sont accordés en présence des services de l'Etat sur la fermeture de la piste en béton, dont la réhabilitation serait trop coûteuse. Cette fermeture d'autre part n'empêchant pas la poursuite de l'activité aéronautique sur les pistes en herbe.

La prochaine étape consiste désormais à envisager la suite de la DSP sous une autre forme de gestion. Il convient donc d'examiner les portages possibles en associant les usagers et en intégrant le potentiel devenir des « délaissés fonciers » à la suite de la demande de déclassement de la piste 02-20 en dur.

Pour ce faire, le CCPM recherche un appui juridique et technique pour l'accompagner dans la définition du mode de portage, du modèle économique et de financement.

Lors du conseil du 5 mars 2026 la Communauté de communes a acté le principe de la réalisation d'un conventionnement avec l'ANCT pour la réalisation d'une étude relative à la structuration juridique de l'activité aéronautique de l'aérodrome d'Abbeville-Buigny-Saint-Maclou.

Initialement, le coût prévisionnel maximum de cette étude a été estimé à :

· 63 600,00 € TTC pour la tranche ferme ;

· et à 49 200,00 € TTC pour la tranche optionnelle.

Soit un coût total de 112 800,00 € TTC

Le référentiel de l'ANCT ayant évolué, il convient de revoir le montant de cette étude comme suit :

Coût total de l'étude

· **64 990,12 € TTC**

Conformément au taux de modulation adopté par son Conseil d'Administration, l'ANCT a financé la précédente étude à hauteur de 80 % de son coût TTC. Le taux de participation de l'ANCT à la nouvelle étude resterait également de 80 %.

L'ANCT payera la totalité de l'étude et appellera la participation financière de la collectivité à hauteur de 20 % des montants TTC soit un montant de **12 998,02 € TTC**.

La convention d'accompagnement établie sera signée par l'EPCI. Monsieur le préfet de département de la Somme signera ensuite la convention après mise à disposition des crédits de l'Etat à l'ANCT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 66 voix pour, 1 voix contre, 11 abstentions et 2 ne prennent pas part au vote, décide :

- De confirmer la réalisation d'un conventionnement avec l'ANCT pour la réalisation de l'étude relative à la structuration juridique de l'activité aéronautique de l'aérodrome d'Abbeville-Buigny-Saint-Maclou,
- D'actualiser le montant du coût prévisionnel maximum de l'étude relative à la structuration juridique de l'activité aéronautique de l'aérodrome d'Abbeville – Buigny – Saint – Maclou ;
- De donner délégation au Président pour la mise en œuvre de la présente délibération et de signer tout acte en découlant ;
- D'autoriser le Président à signer la convention d'accompagnement (en annexe de la délibération).

Résultats des votes

Pour : 66

Angélique PARIS BAILLEUL

Ludovic FIRMIN

Agnès DAILLY

Claude PATTE

Grégory DUFOUR

Xavier BORDET

René CAT supplée par Julie LEBAN

Eric MOUTON

Mathieu DOYER

Jean-Alain DELRUE

Annie TRAULLE supplée par Sylvie LOUIS

Hervé LEVEL

Sébastien HAUTBOUT

Jean Paul TORDEUX

Olivier GERARD

Maïté BERON

Michel GAYET

Damien BRIET

Isabelle ALEXANDRE

Michèle SOHET

Daniel WALLET

Alain BAILLET représenté par eric KRAEMER

Eric KRAEMER

Marie José VAN RIEK ONGHENA représentée par Marie Claire FOURDINIER

Etienne LEPRINCE représenté par Xavier BORDET

Frédéric NOEL

Stéphane DELEENS représenté par Daniel WALLET

Laurent DUVAL supplée par Martine POPULAIRE

Philippe EVRARD

Arnaud HORNOY représenté par Philippe EVRARD

Véronique DELORME

Karine DEVISMES

Frédéric ROY supplée par Gauthier HAMARD

Jean Marie PECQUET

Philippe PARMENT représenté par Francis GOUESBIER

Olivier PLEY supplée par Francis DAILLY

Murielle DULARY

Gérard GALLET

Bertrand DUFOUR

Philippe SELLIER

Geneviève DARRAS

Maurice FORESTIER

Jean Charles BOUCART

Hélène VENIER

Christian HUNAUT

Thierry BIZET

Sophie DUCASTEL

Daniel TOURON

Michel CRESPEL

Ludovic AVISSE

Marc VOLANT

Marie Claire FOURDINIER
Jean René SAVE
Agnès BOULONGNE
Christine SALLE représentée par Agnès BOULONGNE
Eric FITTERER représenté par Rebecca HORNOY
Rebecca HORNOY
Francis GOUESBIER
Joël FARCY
Jocelyne MARTIN
Brigitte LEVASTRE
Laurent SAUVAGE
Patricia POUPART
Dominique LECERF
Gerard DEVILLEPOIX
Thierry MIANNAY représenté par Michel GAYET

Contre : 1
Pascal DECLERCQ

Abstentions : 11
Thibault BOURGOIS
Marcel GAMARD
Myriam LOURDEL
Jean-Paul PRUVOT
Pascal BOURLO
Nicolas LEDUC représenté par Jean Paul PRUVOT
Christophe DUFRENOY
Yves MANIER représenté par Christophe DUFRENOY
Gisèle CAROUGE représentée par Laurent SAISON
Laurent SAISON
Emmanuelle CHEVALLIER

Ne prennent pas part au vote : 2
Maurice CREPIN
Dominique DARAS

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées.
Transmis au représentant de l'Etat le :
Pour extrait conforme,
Le Président,
Mathieu DOYER

